



Fête de la République



Maison des Associations

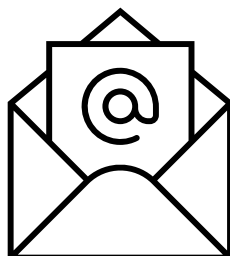
10 B rue de la 1^{ère} Armée Française



APPEL A CANDIDATURE ARTISTES MUSICAUX

La Ville de Wittenheim réalise un appel à candidature aux artistes musicaux pour animer la soirée festive de la Fête de la République de Wittenheim.

La soirée festive débutera le lundi 13 juillet, à partir de 19h et pour une durée de 6h, au niveau de la Maison des Associations - 10 B rue de la 1^{ère} Armée Française.



Le présent formulaire est à retourner **avant le 13 avril 2026** à l'adresse :

manifestations@wittenheim.fr



Raison sociale

Nom du groupe musical :

☐ Professionnel (N° SIRET : N° Police Assurance :)

Coût de la prestation :TTC

☐ Amateur (non rémunérable)

Nom et prénom du référent du groupe :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

Présentation artistique

Style musical :

Nombre de musiciens/chanteurs :

Instruments joués :

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par ***voie électronique** :

- Une **biographie du groupe d'artistes**
- Des **photos et vidéos du groupe d'artistes**
- Une **fiche technique détaillée**
- Un **lien d'écoute** / un **lien vidéo**

[*manifestations@wittenheim.fr](mailto:manifestations@wittenheim.fr)

Organisation et logistique

Surface nécessaire à votre installation (en m²) :

Besoin électrique (à exprimer en Watts – nombre de circuits) :

Durée de la prestation : 19h – 01h

- ➔ Plusieurs interventions pourront être sollicitées par l'organisateur (prise de parole, passage de la Marseillaise...)

Remarques :

.....
.....
.....
.....

La Ville de Wittenheim est attentive à vos données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service culturel et sportif de la Ville – manifestations@wittenheim.fr pour recenser les candidatures relatives à la Fête de la Musique. Le traitement des données collectées est nécessaire à la gestion administrative de l'événement. La base légale du traitement est de 24 mois à compter de la réception de vos données.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service culturel et sportif de la Ville et conservées pour une durée de 24 mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : contact.dpd@wittenheim.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En connaissance de cause, en répondant à cet appel à candidature, je déclare accepter le traitement proposé de mes données personnelles.

Fait à, le.....

Signature

Mairie de Wittenheim - Place des Malgré-Nous – CS 90029 -

68272 WITTENHEIM CEDEX

mairie@wittenheim.fr – 03 89 52 85 10 – www.wittenheim.fr



Fête de la République

 *Maison des Associations*

10 B rue de la 1^{ère} Armée Française

Vous trouverez dans ce document les conditions de participation à la Fête de la République organisée par la commune de Wittenheim.

1. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **13 avril 2026** par mail à l'adresse manifestations@wittenheim.fr. (Un accusé de réception vous sera envoyé pour valider la réception de votre candidature. En l'absence, veuillez contacter le service culturel par téléphone au 03.89.52.85.10).
2. La réception du formulaire d'appel à candidature n'entraîne pas la participation automatique du groupe d'artistes. Seule une confirmation écrite de la Ville engagera la validation de cette participation et l'élaboration d'un contrat.
3. Le groupe est responsable de son matériel, cela concerne les instruments de musique ainsi que les effets personnels. La Ville de Wittenheim décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse du matériel.
4. Le groupe devra être autonome, notamment pour la sonorisation et l'éclairage de la scène.
5. Les services techniques de la Ville mettront à disposition une scène ainsi que les alimentations électriques nécessaires à la bonne réussite de la manifestation. Le matériel mis à disposition des artistes sera restitué à la Ville dans son état initial.
6. La ville de Wittenheim se réserve le droit de choisir le groupe retenu en fonction :
 - du genre musical (musique actuelle et intergénérationnelle)
 - du nombre d'artistes (entre 3 et 6 artistes)
 - de la durée de représentation (prestation sur toute la durée du bal populaire)
 - de la qualité esthétique de la prestation musicale

Critère qui concerne uniquement les professionnels :

- du cachet sollicité

7. Le groupe devra être en possession d'une assurance corporelle pour ses musiciens et d'une assurance responsabilité civile.

Merci de joindre une copie de votre contrat d'assurance au dossier de candidature.

☐ *J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de participation à la Fête de la République.*

Fait à, le.....

Signature :